



Imprimer cet article publié le 21-11-2006 sur le site www.la-croix.com

la-Croix.com



L'adoption d'un enfant russe, une interminable attente

Depuis le décès d'un enfant d'Irkoutsk, en Russie, les dossiers français d'adoption sont bloqués

C'est une véritable épreuve que traversent les parents ou futurs parents d'enfants russes en attente d'adoption. Quatre-vingt-quatre dossiers sont actuellement en souffrance en Russie, suspendus à un jugement qui autorisera les familles à ramener en France celui ou celle qu'elles considèrent déjà comme « leur » enfant.

Pour l'heure, « leur » enfant n'est que l'un des enfants de l'orphelinat d'Irkoutsk, en Sibérie. Il n'empêche. Ils ont choisi de l'adopter après être passés par l'habituel tunnel de démarches administratives et de sélections propres aux deux pays. Des liens affectifs, de part et d'autre, se sont noués.

« On entend souvent parler de la solitude des parents dans ce parcours du combattant qu'est une démarche d'adoption », observe l'un de ces parents en attente, Rémi Eschard. « Là, on se retrouve seuls dans une impasse dont on ne comprend pas tous les tenants et aboutissants. »

"L'adoption a très mauvaise presse" aujourd'hui en Russie

Rémi Eschard et sa femme Célia habitent Paris. Ils ont 46 ans tous les deux et exercent la profession de géologue. Ils ont engagé cette démarche d'adoption parce qu'ils ne pouvaient pas avoir d'enfants. À Irkoutsk, Alexandra, une petite fille de 18 mois, leur est présentée. Depuis, elle a grandi : c'était il y a deux ans.

Deux ans d'espoirs déçus et d'efforts pour faire aboutir un dossier qui n'en finit pas de se compliquer. Alors que tout semblait bien parti, une succession d'événements a secoué l'opinion publique en Russie et fait de ces parents, ceux engagés à Irkoutsk et ailleurs dans le pays, les victimes collatérales d'un retournement de tendance.

« L'adoption internationale était plutôt bien acceptée en Russie », assure Katia Vilarasau, vice-présidente de l'Association des parents adoptant en Russie (Apaer). « Mais, actuellement, elle a très mauvaise presse. »

Cette méfiance est liée à plusieurs affaires d'enfants maltraités par des adoptants. À Irkoutsk, une adoption par des parents américains s'est soldée, en juillet 2005, par le décès d'une petite fille. La mère adoptive a été condamnée et la juge qui officiait pour les jugements d'adoption « mise à la retraite ». Mais entre-temps, les médias russes se sont emparés de cette histoire et multiplient les gros titres, certains allant même jusqu'à faire le lien avec des trafics d'organes.

L'espoir d'un déblocage diplomatique

Désespérés, les candidats français à ces adoptions ont décidé de se réunir dans le collectif des familles d'Irkoutsk. Par le biais de l'Apaer, ils ont alerté les autorités françaises en frappant à toutes les portes : celle du ministre des affaires étrangères, Philippe Douste-Blazy, celle du président de l'Agence française de l'adoption, Yves Nicolin, celle de la députée en charge du groupe parlementaire sur l'adoption, Michèle Tabarot. En dépit de la compassion affichée par les pouvoirs publics, le collectif attend toujours une action concrète qui puisse débloquer la situation.

« Nous avons mis beaucoup d'espoirs dans la venue en France de Vladimir Loukine, le commissaire des droits de l'homme de la Fédération de Russie, au mois de juin dernier. Mais à part l'envoi cet été d'un courrier aux autorités d'Irkoutsk, nous n'avons pas vu de résultats concrets. » L'accréditation prochaine, en Russie, de l'Agence française de l'adoption (AFA), créée en mai dernier afin de faciliter les démarches des adoptants au niveau international, permet d'espérer maintenant un déblocage diplomatique. Reste que rien n'est gagné.

L'importance des échanges économiques et commerciaux entre la France et la Russie peut encore tout faire échouer. « Nous avons bien conscience qu'il y a d'autres enjeux que le nôtre dans ces histoires d'adoption internationale, remarquent Rémi et Célia Eschard. Mais à notre niveau, c'est un véritable drame. Nous essayons d'effectuer de fréquents séjours sur place et nous envoyons régulièrement à Alexandra des lettres et des colis afin de ne pas couper les liens que nous avons créés pendant deux ans. Pour les enfants comme elle, qui sont très jeunes, une non-adoption serait vécue comme un second abandon. »

Mauvaise tournure

Si Célia et Rémi n'envisagent pas de renoncer à Alexandra, ils savent que l'affaire a pris mauvaise tournure. Quand, en juillet 2006, leur dossier est enfin accepté, l'enquête concernant le décès de la petite fille adoptée par des

Américains un an plus tôt est déjà entamée. Les pièces de leur dossier sont saisies par le parquet d'Irkoutsk qui veut les utiliser pour son investigation.

« Après avoir fait des pieds et des mains pour obtenir des papiers inexistantes en France, soupire Rémi Eschard, comme par exemple des copies certifiées conformes de textes de loi, on s'est retrouvés dans une situation kafkaïenne où les documents étaient là mais bloqués. Nous avons dû négocier avec une juge russe pour qu'elle demande à ses collègues de récupérer les pièces... »

À ce jour, la situation en est au même point et les Eschard craignent qu'Alexandra soit proposée à une famille russe, à l'image de ce qui s'est passé pour un autre couple récemment. Et la lenteur de la justice russe n'est pas faite pour les rassurer. Depuis l'entrée en fonction d'une nouvelle juge, en septembre 2005, seulement cinq dossiers d'adoption par des familles françaises ont abouti. La magistrate exige toujours plus de documents et les audiences sont sans cesse repoussées.

« De notre point de vue, déplore Katia Vilarasau, il paraît évident que les autorités judiciaires d'Irkoutsk jouent l'obstruction pour décourager les parents étrangers. Il est normal que les citoyens russes soient privilégiés pour l'adoption, mais cette fois nous observons des pratiques que nous n'avions jamais vues auparavant : par exemple, des enfants qui attendent d'être adoptés par les familles françaises sont proposés à des citoyens russes et adoptés par ceux-ci en quelques jours. »

Fatigués, nerveusement à bout, les parents disent leur colère et leur incompréhension face à une situation qui les dépasse. « Certains d'entre nous ont vu débarquer chez eux des policiers russes mandatés pour cette enquête, raconte Valérie Garin. On se demande tout le temps si on n'est pas manipulés. »

Célibataire, cette pharmacienne de Tours a engagé des démarches d'adoption toute seule. « En France, les célibataires qui veulent adopter ne sont pas aidés par les organismes officiels. Mais, en Russie, pour une démarche individuelle, le délai n'était que de huit à dix mois. » Même si le coup de cœur a été immédiat, cela fait déjà deux ans que Valérie Garin a rencontré Alissa. À ses camarades de l'orphelinat, la petite fille dit « Maman est loin ».

"Absurdité bureaucratique"

La pharmacienne de Tours ne cesse pourtant de s'investir. Elle multiplie les voyages en Russie, seule ou avec sa mère, qui la soutient dans ses démarches. Tous ses amis sont au courant. Elle se bat contre « l'absurdité bureaucratique » qui lui demande, à elle la célibataire, de fournir une attestation de non-déchéance des droits parentaux. À l'été 2006, Valérie Garin apprend enfin que son dossier est accepté. Las ! Quand elle se rend à la convocation de la juge, celle-ci lui explique que le dossier est maintenant bloqué.

« Heureusement qu'il y a le collectif des familles d'Irkoutsk, dit-elle. Je m'étais fait une telle joie de l'arrivée d'Alissa que j'en parlais tout le temps. Maintenant, à part ceux qui sont dans la même situation, je ne sais pas qui comprendrait quelle souffrance cette incertitude représente. Je ne peux pas m'empêcher de continuer à faire des projets pour elle, à me projeter dans l'avenir. »

Pourtant rien, aujourd'hui, ne lui donne une bonne raison de croire qu'elles seront réunies. Les interventions officielles du ministre des affaires étrangères ou du président de l'AFA, qui s'est rendu en Russie en mai dernier, n'ont, en effet, pas porté leurs fruits. « Je vis en permanence avec l'angoisse de recevoir un mail qui me dirait que je dois abandonner mes démarches, raconte Valérie Garin. Le temps est suspendu et les chandails tricotés par la grand-mère déjà trop petits. Si je devais renoncer à Alissa, ce serait comme un deuil. »

Mathilde DAMGé